

## PV Réunion du 20 Novembre 2024

Nombre de présents :

Association :  
Romain LE STRAT  
Johny FELTER  
Sonia SUZANNE  
Gabriel PRIEUR

Municipalité :  
Thierry de Villoutrey (Maire)  
Jean Paul Beaumont (1<sup>er</sup> Adjoint)  
Marie Claire (Adjointe)  
Françoise Aubier (Adjointe)

Début de la réunion 18h45 le 20/11/2024

L'ordre du jour proposé par l'association a été respecté :

### **Mise en commun des données géographiques :**

Compte tenu de l'absence de personnel de mairie à l'urbanisme, il a été convenu d'une réunion le 17 mars 2025 afin de laisser le temps au service de se réapproprié le dossier.

### **Exposé du projet de lutte commune contre les termites (association – mairie – professionnels et citoyens)**

L'association propose de faire un teste sur îlot identifié par ses soins comme infesté, en posant des pièges en périphérie immédiate de l'îlot (voie public – trottoir). La pose et la surveillance seront réalisées par l'association avec l'aide de la mairie. Lorsque les pièges seront connectés (présence de termites avérée) un professionnel s'occupera de traité les pièges connectés.

La municipalité valide l'idée du projet.

L'association se charge d'identifier l'îlot, de faire un tour de table avec les professionnels du traitement opérant sur le secteur de Seiches-sur-le-Loir pour déterminer le coût de l'opération.

### **Quelle est la position de la municipalité par rapport aux maisons évacuées rue Maréchal Foch ?**

Romain rappel les moyens légaux dont dispose le maire en cas de carence des propriétaires (Loi 99-471 du 8 juin 1999) qui peut aller jusqu'à se substitué aux propriétaires défaillants. Compte tenu de la lourdeur de la procédure peu courante la mairie se renseigne sur les procédures possibles.

### **Attirer l'attention de la municipalité sur l'importance du respect du protocole de déplacement de terre pendant les travaux de voiries et assainissement prévus courant 2025.**

La municipalité nous a assuré que les marchés passés avec les entreprises stipulent la présence de termites sur l'ensemble du territoire de la commune est indiquée et prise en compte par les professionnels.

L'ordre du jour ayant été épuisé la réunion est levée à 20h00